


REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.03.02 Du 28 mars 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 22 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Fixation des taux d'impositions directes locales pour 2023</p> <div data-bbox="970 405 1437 517" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230328-DEL2023-03-02-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023</p> </div>	
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général des impôts,</p>	
<p>EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 29 POUVOIRS : 6 VOTANTS : 35</p>	<p>Vu la délibération n°2023.03.01 du 28 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la Commune, Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 20 mars 2023,</p>	
<p>POUR : 29 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 4</p>	<p>Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année 2023,</p>	
<p>PRESENTS</p> <p><u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON</p>	<p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 2 : M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD Abstention : 4 : J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS</p> <p>DECIDE :</p> <p>De fixer les taux d'impositions directes locales suivants pour l'année 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,77% - Taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,74 % - Taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,11 % <div data-bbox="549 1375 906 1626" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le <u>31/03/23</u> et de sa publication le <u>31/03/23</u> P/le Maire par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1075 1375 1490 1576" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
<p>ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : DOMINIQUE PAGES A SOPHIE TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI A ANNE SOPHIE MARADEIX Bruno-Olivier BAYLE A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL</p>		

LAURENT DUFOUR A PIERRE
SOUDRY
JULIETTE DECAUDIN A Sylvie
d'ESTÈVE
Carmen OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON